

# Pour des élèves en meilleure santé

## Déclaration du groupe CFDT

L'école, en matière de santé scolaire, doit continuer de contribuer à une politique de santé publique fondée sur la prévention, articulée à l'objectif d'une école inclusive, en capacité de s'adapter aux élèves et à leurs besoins pour faciliter leurs apprentissages.

La santé scolaire doit également permettre de réduire les inégalités d'accès à la prévention, au diagnostic et aux soins. L'éducation à la santé doit permettre à l'élève, l'acquisition des connaissances et compétences pour que, devenu citoyen, il puisse réaliser des choix en matière de santé.

Ce projet d'avis porte à la fois cette exigence d'inclusion et une vision globale de la santé qui consiste au-delà de l'absence de maladie ou d'infirmité, « à un état complet de bien-être physique, mental et social » comme le définit l'Organisation mondiale de la santé en évoquant la question de la qualité de l'environnement de l'école.

Pour atteindre ces objectifs, l'avis propose de décroisonner les différentes structures qui interviennent afin qu'elles concourent bien à la santé des élèves. À ce titre nous soutenons les préconisations visant à inscrire la coordination santé dans le temps et à l'organiser localement.

Pour la CFDT, il s'agit à la fois d'améliorer la transmission des informations entre PMI, médecin traitant et Éducation nationale, et de rendre la visite médicale de la sixième année effective pour tous, quel que soit le territoire. Elle doit devenir le point de départ de la coordination pour le repérage, le soin et le suivi des troubles, en lien étroit avec les parents.

L'appropriation des questions de santé à l'école doit être le fait des équipes éducatives, pluridisciplinaires en lien avec les communautés de santé et celles du médico-social du bassin de vie, en interaction avec les parents et les autres intervenants autour des élèves comme le préconise le projet d'avis.

Si la mise en place de ces équipes pluridisciplinaires au sein de l'Éducation Nationale est impérative pour mieux prendre en charge la santé des élèves, les postes créés, en particulier de médecins et infirmier.es scolaires, sont insuffisants.

Une politique volontariste s'impose pour rendre plus attractifs les métiers des professions de la santé à l'école au regard de leurs missions et responsabilités, ce qui implique de

revaloriser les rémunérations, d'offrir des perspectives de carrières comme le propose le projet d'avis, et l'accès à l'emploi titulaire pour les contractuels.

Nous devons enfin évaluer la mise en œuvre des actions de promotion de la santé et de la coordination santé/école en finalisant comme proposé la liste des indicateurs de suivi. En conséquence, nous avons voté cet avis.